

Diagnostic flash IFRS 18

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée

Distanciel : 1 journée

Soit 7h au total

PRIX

7 500 € HT

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables ou membres des départements des normes comptables ou de la consolidation en environnement IFRS

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Définir les grands principes de la nouvelle norme IFRS 18
- Expliquer les implications de la norme sur les états financiers
- Identifier, par le biais d'un atelier, les impacts potentiels (« diagnostic flash ») de l'application d'IFRS 18 aux comptes de votre groupe sur la base des comptes consolidés, de votre plan de comptes et des éléments de communication externe

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

MATINÉE (3,5 HEURES)

INTRODUCTION

Vue d'ensemble de la norme

Rôle des états financiers primaires et des annexes

Date et modalités de transition

LES IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les trois catégories du compte de résultat, et les réallocations à prévoir entre les catégories

La présentation du résultat d'exploitation

Informations à fournir en cas de présentation de charges d'exploitation par fonction

Les activités principales spécifiques

LES IMPACTS SUR LES AUTRES ÉTATS FINANCIERS PRIMAIRE ET SUR LES NOTES

Impacts de la norme sur le tableau des flux de trésorerie

Impacts de la norme sur les autres états primaires : libellés, et effets de l'agrégation / désagrégation

Impacts sur les notes annexes : références, effets de l'agrégation / désagrégation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex

N° Siret : 309 660 637 00039

TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

Diagnostic flash IFRS 18

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 1 journée
Soit 7h au total

PRIX

7 500 € HT

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

PROGRAMME

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DÉFINIS PAR LA DIRECTION

- Présentation des indicateurs de performance définis par la direction (« MPM »)
- Les réconciliations et autres informations à fournir en annexe

L'ensemble des sujets abordés pendant cette matinée seront ajustés, en amont de la formation, pour mettre en avant les spécificités liées à l'activité de l'entreprise.

APRÈS-MIDI (3,5 HEURES)

ATELIER

- Sur la base des comptes consolidés, de vos éléments de communication financière et de votre plan de comptes, les participants sont amenés à identifier les enjeux liés à l'application de la norme et à amorcer la réflexion sur les évolutions à envisager pour la mise en œuvre de cette norme, qui aura également des impacts au niveau des systèmes d'information et des procédures internes.

KPMG interviendra durant cet atelier en tant qu'expert pour apporter un éclairage technique. Cet exercice vise exclusivement à favoriser le transfert de compétences et la montée en autonomie des participants.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637